

"Une banque pas comme les autres" dans La Voix du Luxembourg (avril-mai 2003)

Légende: Paru dans un supplément spécial de La Voix du Luxembourg d'avril-mai 2003 consacré aux institutions européennes présentes au Grand-Duché, l'article dessine le portrait de la Banque européenne d'investissement: sa nature, sa composition, son organisation, sa fonction et ses activités.

Source: La Voix du Luxembourg: Supplément institutions européennes. avril-mai 2003. Luxembourg: saint-paul luxembourg s.a.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"une_banque_pas_comme_les_autres"_dans_la_voix_du_luxembourg_avril_mai_2003-fr-46209ea8-eb68-4950-b940-4f4f386d04fe.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 24/09/2012

Le « financier » de l'Union européenne

Une banque pas comme les autres

Contribuer au développement régional et à la cohésion économique et sociale, à la protection de l'environnement et à l'essor d'une économie européenne innovante et compétitive, telles sont les priorités de la Banque européenne d'investissement (BEI).

La Banque européenne d'investissement n'est pas une banque comme les autres. Elle a été créée par le traité de Rome instituant la Communauté européenne en 1958. La BEI est dotée d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et d'une structure décisionnelle propre au sein des Communautés.

Le siège de la BEI se trouve au grand-duché de Luxembourg, pays où la plupart des collaborateurs sont installés. Aujourd'hui, la banque compte 1.120 employés, dont 1.050 au siège à Luxembourg-Kirchberg.

Les membres de la banque sont les quinze Etats membres de l'Union européenne. La BEI est dotée d'un capital de 150 milliards d'euros.

La Banque européenne d'investissement est administrée par un conseil des gouverneurs, un conseil d'administration et un comité de direction. Le conseil des gouverneurs se compose des ministres des Finances ou du Trésor désignés par les Etats membres. Le conseil d'administration est formé, lui, de 25 administrateurs et treize suppléants. Ces administrateurs sont nommés pour une période de cinq ans par le conseil des gouverneurs. La Commission européenne désigne aussi un administrateur.

Le comité de direction comprend un président et sept vice-présidents nommés pour une durée de six ans par le conseil des gouverneurs sur proposition du conseil d'administration. Leur mandat est renouvelable. L'actuel président est l'ancien ministre belge Philippe Maystadt.

Celui-ci souligne que la Banque européenne d'investissement a été fondée pour supporter financièrement les objectifs de l'Union européenne. Il qualifie la banque de *Policy driven public bank*, c'est-à-dire une banque publique qui contribue, en pleine harmonie avec les autres institutions européennes et sans peser sur les finances publiques, à la réalisation de projets concrétisant les priorités économiques et sociales et en définitive, les politiques de l'UE.

La BEI emprunte sur les marchés internationaux de capitaux les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Elle peut aussi emprunter sur le marché des capitaux d'un Etat membre.

La BEI a fixé le cap pour les années à venir

Elle a prêté l'année dernière 39,6 milliards d'euros contre 36,8 milliards d'euros en 2001. Elle a ainsi contribué à la réalisation des objectifs politiques de l'Union européenne, souligne Philippe Maystadt. 33,4 milliards d'euros ont été utilisés pour des financements dans les Etats membres de l'UE et 6,2 milliards d'euros ont été affectés à des projets dans des pays extérieurs à l'UE.

Le président explique que le Fonds européen d'investissement (FEI) a pris des participations de 470 millions d'euros, dans des fonds de capital-risque. Elle a avancé 1,23 milliard d'euros sous forme de garanties pour le financement de PME.

La BEI a collecté 38 milliards d'euros au travers de 219 émissions obligataires dans quatorze monnaies. La part de l'euro atteint 35% ou 13,3 milliards d'euros.

Augmentation du capital

Des décisions de politique générale ont été prises qui vont déterminer l'activité de la BEI à l'avenir. La banque a ainsi procédé l'année dernière à une augmentation de capital. Ce dernier a été porté de 100 à 150

milliards d'euros. Le plafond statutaire des prêts de la banque a été relevé à 375 milliards d'euros.

Avec cette décision, les Etats membres ont entériné les orientations stratégiques du groupe BEI. A côté des trois priorités citées ci-dessus, une grande importance est accordée à l'intégration économique des futurs Etats membres dans l'UE. En 2002, la banque a consolidé sa place de première source externe de financement de ces Etats. Le volume des prêts est passé de 2,7 à 3,6 milliards d'euros. Depuis 1990, vingt milliards d'euros ont été accordés à cette région. La plus haute priorité a été donnée l'année dernière aux prêts concernant les infrastructures de transport et de communication qui relient les différents Etats entre eux.

Lancement du FEMIP

La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été mise en place en octobre. Elle a pour but d'aider les douze partenaires méditerranéens à relever les défis de la modernisation économique et sociale et du renforcement de l'intégration régionale.

Dans ce contexte, le président a salué la rapide réaction de la BEI face aux inondations en Europe centrale.

Le développement régional reste la priorité de la BEI qui a accordé en 2002 des prêts d'une valeur de 22,9 milliards d'euros, dont 12,5 milliards d'euros sous la forme de prêts individuels et 6,8 milliards sous la forme d'affectations au titre de prêts globaux destinés à des PME et à des projets d'investissements publics de petites dimensions. Dans les futurs Etats membres, la banque a prêté 3,6 milliards d'euros.

Les prêts en faveur de projets environnementaux ont atteint 9,3 milliards d'euros dans l'UE, soit une hausse de 56 %, et 900 millions d'euros dans les futurs Etats membres. La Banque s'efforce de promouvoir les investissements dans la protection de l'environnement qui appuient les engagements internationaux de l'UE en faveur du développement durable et de la prévention des changements climatiques.

Ces projets environnementaux concernent les transports urbains, la rénovation urbaine, l'eau et l'assainissement, l'élimination des déchets, les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Une priorité à long terme est accordée à une économie innovante et fondée sur la connaissance. Depuis 2000, la banque a approuvé l'octroi de 14,4 milliards d'euros et a signé des contrats d'une valeur de 10,8 milliards d'euros pour les investissements dans les secteurs de la recherche-développement, des réseaux liés aux technologies de l'information et de la communication, de la diffusion de l'innovation et de la formation de capital humain.

René M. Rausch